



POUR INVESTISSEURS PROFESSIONNELS – AVRIL 2021

QUESTIONS - RÉPONSES : MISES A JOUR DES RAPPORTS MENSUELS DES FONDS

RAPPORT MENSUEL: APERCU DE LA SECTION ESG

Les fiches descriptives des fonds de BNP Paribas Asset Management évoluent pour inclure deux nouveaux indicateurs, reflétant notre engagement à intégrer les considérations de durabilité dans nos investissements. Le but de ce document est de vous aider à comprendre et à interpréter ces indicateurs.

CONTRIBUTION ESG

Les points de contribution mesurent la performance d'un émetteur sur un indicateur ESG par rapport à ses pairs. Un émetteur reçoit une contribution positive (ou négative) pour un indicateur ESG s'il fonctionne mieux (ou moins bien) que la moyenne de ses pairs.

Les contributions des piliers E, S et G pour un émetteur représentent la somme de tous les points de contribution pour les indicateurs de chaque pilier.

Les contributions E, S et G indiquées dans la fiche descriptive du fonds sont au niveau du portefeuille et représentent ensemble la moyenne pondérée des contributions des différentes participations du portefeuille.

SCORE ESG GLOBAL

Notre méthodologie exclusive de notation ESG détermine le score ESG d'un émetteur en évaluant la performance par rapport à ses pairs sur un ensemble restreint de questions ESG clés liées à l'environnement (ex : le changement climatique), les questions sociales (ex : la gestion des ressources humaines) et la gouvernance (ex : l'indépendance et la compétence des directeurs). Nous utilisons de nombreux intrants de recherche et sources de données (ex : Sustainalytic, ISS et Trucost) pour déterminer les scores ESG des entreprises.

Chaque émetteur commence avec un score de base « neutre » de 50. Nous ajoutons ou soustrayons les contributions de chacun des trois piliers, ce qui permet aux émetteurs de se voir attribuer une note finale de 0 à 99.

Le score ESG total indiqué dans la fiche descriptive du fonds est la moyenne pondérée du score ESG de chaque portefeuille / portefeuille de référence. Il peut également être compris comme 50 plus la somme des contributions E, S et G, au niveau du portefeuille / de l'indice de référence.

Fund Factsheet Classic, Capitalisation		Communication marketing	
INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES			Score ESG global 63,11 Indice de référence : 58,57
CONTRIBUTION ESG			
	Contrib. environnementale (E)	Contrib. sociale (S)	Contrib. gouvernance (G)
Portefeuille	5,06	5,42	2,63
Indice de référence	3,72	4,05	0,81
EMPREINTE CARBONE		COUVERTURE DU PORTEFEUILLE	
	T/Co2 par M€ par année		Couverture
Portefeuille	64,87	Couverture ESG	100,00 %
Indice de référence	128,28	Couverture empreinte carbone	100,00 %

EMPREINTE CARBONE

L'empreinte carbone du portefeuille est la somme des émissions de carbone des entreprises divisée par la valeur d'entreprise des entreprises multipliée par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Les émissions de carbone sont la somme des émissions de scope 1 (émissions directes des installations de l'entreprise) et des émissions de scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise).

Trucost est notre fournisseur de données sur les émissions de carbone.

L'empreinte est exprimée en tonnes équivalent CO₂ par an et par million d'euros investis.

COUVERTURE DU PORTEFEUILLE

La couverture représente, au sein d'un portefeuille ou d'un indice de référence, le pourcentage de titres qui ont un score ESG / empreinte carbone parmi ceux qui sont éligibles à un score ESG / empreinte carbone. Les titres non éligibles comprennent, mais sans s'y limiter, les liquidités, les fonds externes, les prêts privés.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'asset manager
d'un monde
qui change

QUESTIONI POSATE FREQUENTEMENTE

01 **Perché misuriamo noi l'impronta carbonica e il punteggio ESG dei nostri investimenti ?**

Che BNP Paribas Asset Management, abbiamo iniziato a misurare l'impronta carbonica dei nostri fondi e mandati di investimento « Durable + » nel 2011. Nel maggio 2015, eravamo tra i primi firmatari del Montreal Carbon Pledge, e abbiamo iniziato a riportare l'impronta carbonica di un numero crescente dei nostri fondi aperti.

Nei nostri strategie globali di sviluppo sostenibile pubblicate nel marzo 2019, siamo impegnati a tenere conto dell'impronta carbonica dei nostri portafogli. Nei nostri linee guida di integrazione ESG, formuliamo un obiettivo per i nostri portafogli di avere un punteggio ambientale, sociale e di governance (ESG) più elevato e un'impronta carbonica inferiore rispetto al loro indice di riferimento.

Tale impegno si basa sulle seguenti convinzioni:

- In quanto investitore, per valutare l'impatto ambientale dei nostri investimenti e valutare il rischio climatico associato, dobbiamo essere in grado di misurare le emissioni di gas a effetto serra inerenti a questi investimenti.
- Pensiamo anche che le considerazioni ambientali, sociali e di governance (ESG), associate all'analisi finanziaria tradizionale, possono aiutare gli investitori a comprendere un insieme più ampio di rischi e opportunità e, a loro volta, a prendere decisioni di investimento più informate.

Introducendo queste informazioni nei prospetti dei fondi, permettiamo ai nostri clienti di accedere facilmente alla performance carbonica e ESG dei loro investimenti. Nel farlo, aiutiamo anche i nostri clienti a comprendere in quale misura mettiamo in pratica questa parte della nostra strategia globale di sviluppo sostenibile.

02 **Come calcolare l'impronta carbonica ?**

Per calcolare l'impronta carbonica di un fondo, le emissioni di CO₂e delle aziende vengono sommate e ponderate in base al valore dell'azienda e al peso dell'azienda nel portafoglio.

- Attualmente, la misura delle emissioni di scope 3 e delle emissioni evitate non è standardizzata o considerata sufficientemente affidabile per essere utilizzata nei rapporti.
- Di conseguenza, il calcolo dell'impronta carbonica di un'azienda si concentra attualmente sulle emissioni di scope 1 e scope 2.
- Tenuto conto dell'importanza delle emissioni di scope 3 in alcuni settori (come la costruzione automobilistica o le emissioni di scope 3 che si producono durante la vita di una vettura che rappresentano il 98% delle emissioni), stiamo evolvendo il nostro approccio di calcolo delle emissioni di scope 3 con l'intento di includerle nel futuro.

03 **Come interpretare l'impronta carbonica?**

L'impronta carbonica misura le emissioni generate per ogni euro investito nel fondo ed è espressa in tonnellate equivalenti CO₂ per milione di euro.

A titolo di confronto, una tonnellata di CO₂e equivale a:

- 1 andata-ritorno Parigi, Francia / Faro, Portogallo in aereo a persona (circa 3300 km) (cioè 293g CO₂e / km)
- Le emissioni di una vettura francese media dopo aver percorso 3800 km (cioè 259g CO₂e / km)
- Invio di 28 571 e-mail con un allegato (o 35 g CO₂e / e-mail)

1 Il Montreal Climate Pledge è un'iniziativa che incoraggia gli asset manager a monitorare e ridurre le emissioni di carbonio associate ai loro portafogli di investimento. Al momento della COP21 nel 2015, oltre 120 firmatari che rappresentano 10 trilioni di \$ di attività in gestione si erano impegnati a "misurare e divulgare al pubblico l'impronta carbonica dei loro portafogli di investimento su base annuale" come parte della promessa.



04 Comment calculer le score global ESG ?

The Le score ESG montre la performance d'un portefeuille par rapport à son indice de référence ESG. Le score ESG global agrège les scores ESG moyens des entreprises d'un portefeuille, sur la base des scores ESG propriétaires de BNP Paribas Asset Management couvrant plus de 12 000 émetteurs.

Grâce à notre processus de notation ESG, nous commençons par une sélection métrique stricte pour chaque secteur, puis nous comparons les entreprises à leur secteur et à leurs pairs géographiques. Grâce à l'étape d'examen qualitatif, nos analystes du Centre d'investissement et de développement durable ont la possibilité d'implémenter des corrections de données et des superpositions au score en fonction de notre perception de la performance d'une entreprise en matière de développement durable. Les scores ESG qualitatifs et quantitatifs combinés vont de 0 à 99. Les émetteurs exclus de l'investissement (par le biais de notre politique de conduite responsable des affaires) se voient attribuer une note de 0.



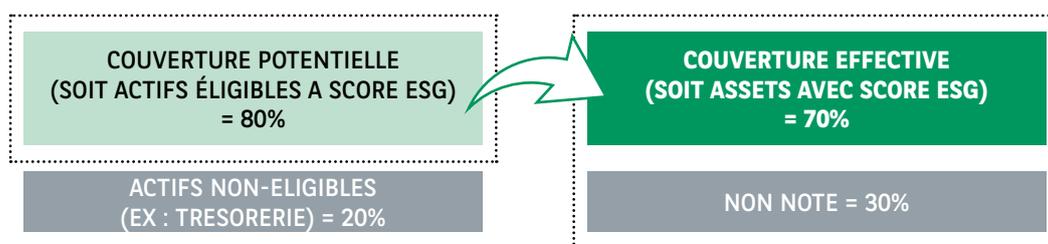
Pour plus de détails sur notre système de notation, veuillez consulter notre page 4: « Créer de la valeur avec nos scores ESG propriétaires » et notre site internet: <https://www.bnpparibas.am.com/en/esg-scoring-framework/>

05 Comment interpréter la contribution et le score ESG ?

Les contributions mesurent la performance d'un émetteur sur un indicateur ESG par rapport à ses pairs. Un émetteur reçoit une contribution positive sur un indicateur ESG s'il fonctionne mieux que la moyenne de ses pairs (et inversement, une contribution négative s'il fonctionne moins bien). Pour chaque émetteur, nous commençons avec un score de base de 50 et ajoutons ou soustrayons les contributions de chaque métrique, ce qui donne un score ESG de 0 à 99.

06 Comment mesurons-nous la couverture ?

La couverture effective d'un portefeuille reflète la part des actifs qui ont un score ESG ou une mesure de l'empreinte carbone. Il s'agit également de la couverture indiquée dans la fiche d'information du fonds. La couverture effective représente la couverture des actifs éligibles qui pourraient potentiellement avoir un score ESG ou une mesure d'empreinte carbone. Les actifs non éligibles comprennent les actifs tels que les liquidités, les dérivés et les fonds externes.



07 Existe-t-il un seuil de couverture minimal pour la déclaration? Pourquoi ce point limite a-t-il été choisi?

La couverture du portefeuille et de l'indice de référence est essentielle pour fournir des informations significatives. Nous avons décidé de publier le score ESG et / ou le score d'empreinte carbone lorsque la couverture effective est supérieure à 50% tant pour le portefeuille que pour le benchmark.

75% ou 90% sont connus comme des seuils pertinents pour les produits SRI (label SRI français) mais il s'agissait ici de trouver un seuil pertinent à appliquer sur l'ensemble de la gamme de produits pour donner autant que possible une vision globale. C'est aussi un moyen de mettre en évidence les domaines d'amélioration continue de la couverture. En dessous de 50%, il a été estimé que les scores ne sont pas suffisamment représentatifs pour être affichés.

08 Y a-t-il d'autres raisons pour lesquelles une empreinte carbone ou un score ESG n'est pas rapporté?

Il existe certaines situations spécifiques qui nécessitent un développement technique supplémentaire afin de soutenir des rapports ESG et / ou d'empreinte carbone spécifiques, qui seront introduits à une date ultérieure.

BNP Paribas Asset Management France est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : www.bnpparibas-am.com

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille. Il contient des opinions et des données statistiques considérées légitimes et correctes le jour de leur publication conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date. Le présent document ne constitue ni un conseil d'investissement, ni une invitation, ni une offre de souscription, ni une sollicitation d'achat de quelconque instrument financier et ne doit en aucun cas servir de base, en tout ou en partie, pour quelconque contrat ou engagement que ce soit.

Ces informations sont communiquées sans connaissance de la situation spécifique de l'investisseur. Avant toute souscription, les investisseurs devraient vérifier dans quels pays le ou les instruments financiers visés dans le présent document sont enregistrés et autorisés à la vente au public. En particulier, les instruments financiers ne peuvent être offerts ou vendus publiquement aux États-Unis. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) approuvés par l'autorité compétente, disponible auprès du site web. Les investisseurs sont également invités à consulter les rapports financiers les plus récents, également disponibles sur le site web. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux avant d'investir dans les instruments financiers. Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Leur valeur est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. En particulier, la valeur d'un investissement peut varier en fonction des fluctuations des taux de change. Les chiffres de performance sont communiqués après déduction des commissions de gestion et sont calculés sur la base de rendements globaux. Ils s'entendent facteur temporel, dividendes nets et intérêts réinvestis compris, mais n'incluent ni les taxes ou frais de souscription ou de rachat, ni les commissions ou taxes de change. Les performances passées ne constituent en rien une garantie pour les performances à venir.

La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.bnpparibas-am.com



INVESTORS'

corner



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'asset manager
d'un monde
qui change